

---

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR UNE MOBILITE DANS UN PAYS ETRANGER

---

Le programme ERASMUS + permet aux étudiants de l'Enseignement Supérieur de favoriser la mobilité en leur permettant de percevoir un financement pour partir en mobilité de stage ou d'étude dans un pays de l'Union Européenne ou un pays partenaire.

L'établissement est bénéficiaire et adhérent de la Charte ERASMUS+ Enseignement Supérieur (**ECHE 2021-2027**).

Il est donc possible d'obtenir une bourse Erasmus+ au cours du cycle d'études en BTS.

Les étudiants sont éligibles à une mobilité dans le cadre d'Erasmus + de façon transparente, sans discrimination et en respectant les conditions financières proposées par le guide Erasmus.

Un complément financier forfaitaire soutenant l'inclusion peut être attribué en fonction de critères sociaux, économiques, ou géographiques.

Attention cette bourse n'est pas automatique et dépend des fonds disponibles et des obligations à respecter dans le contrat de mobilité (kit Erasmus, charte Erasmus 2021-2027).

### QUELQUES INFORMATIONS

➤ Les différentes possibilités de mobilité :

- Mobilité de stage
- Mobilité d'étude

➤ Les destinations possibles :

- Etats membres de l'Union Européenne et pays tiers associés au programme.
- Pays tiers non associés au programme E+21-27 autorisé à 20% du budget alloué.

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/programme-guide/part-a/eligible-countries>

➤ Les durées possibles :

- Mobilité longue : minimum de 2 mois consécutifs (60 jours)
- Mobilité dite « hybride » courte : de 5 à 30 jours + Activité virtuelle en lien avec l'organisme d'accueil

### TAUX APPLICABLE PROJET 2024

Les montants associés au programme des régions 13 et 14, à l'exception des étudiants des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer

	Pays d'accueil	Montant par mois
<b>Groupe 1</b> <b>Pays où le coût de la vie est plus élevé</b>	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède. Pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14	292 € – 606 €
<b>Groupe 2</b> <b>Pays où le coût de la vie est moyen</b>	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.	225 € – 550 €
<b>Groupe 3</b> <b>Pays où le coût de la vie est plus faible</b>	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.	225 € – 550 €

Ces taux fixés par les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes (à l'intérieur de la fourchette) sont **fixés** pour l'ensemble du projet de mobilité. Les montants appliqués aux groupes 2 et 3 doivent être identiques, ainsi qu'un écart minimum de 50€ avec le groupe 1.

### Contribution aux frais de voyage

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant	Voyage non écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	56 EUR par participant	28 EUR par participant
Entre 100 et 499 km	285 EUR par participant	211 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km	417 EUR par participant	309 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	535 EUR par participant	395 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	785 EUR par participant	580 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 EUR par participant	1188 EUR par participant
8 000 km ou plus	1735 EUR par participant	1735 EUR par participant

La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.



Erasmus+

### COMMENT PROCÉDER ?

Votre demande doit être déposée auprès de votre professeur principal qui la transmettra au référent Erasmus.

Les critères de sélection des candidats sont les suivants :

- Cohérence pédagogique du projet de mobilité (stage en lien avec la formation et intérêt linguistique)
- Assiduité, Implication et résultats scolaires.

**Les demandes de bourses sont satisfaites dans la limite des financements disponibles.**

**Les dossiers des candidats ayant une obligation de stage à l'étranger sont traités en priorité.**

### DOSSIER ERASMUS PIÈCES REQUISES POUR LE DOSSIER :

1. Formulaire de candidature à une bourse ERASMUS, validé par le Professeur principal

De la section de BTS (après vérification du stage).

2. Récupérer le kit au format papier auprès de Mme Guillot

2. Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle

3. Attestation assurance maladie et copie Carte Européenne Assurance Maladie

6. Hors UE : Assurance prise en charge médicale - Hors UE : visa adapté (et non pas visa touristique)

7. Relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire

Examen de la demande :

Le contrat pédagogique et la bourse Erasmus sont formalisés dans le kit de mobilité ERASMUS+ établi avec le référent ERASMUS+. Il doit être complété et remis 30 jours avant le départ pour l'enregistrement du dossier sur la plateforme.

### **Obligations du participant :**

1. Compléter la convention et la faire signer à l'arrivée dans l'école ou l'entreprise de stage
2. Se créer un compte sur <https://academy.europa.eu/> et réaliser le test proposé par la plateforme pour évaluer le niveau de langue, et possibilité de suivre des cours gratuitement dans la langue utilisée lors de la mobilité.
3. A l'arrivée faire signer la convention par le tuteur du stage
4. Au retour du Stage : avoir complété toutes les rubriques « After the mobility » de la convention de stage (Kit) Erasmus+
5. **Obligation de saisir le rapport en ligne du participant :** Tout bénéficiaire d'une bourse Erasmus doit compléter le rapport de participant (généralisé directement par la plateforme Erasmus+ par courrier électronique, c'est un questionnaire à compléter).
6. Ramener toute la convention complétée à Mme Guillot



### Montant d'une bourse Erasmus et modalités de règlement

Le versement de la bourse est opéré par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire en 2 versements.

✓ 70 % : à réception de l'attestation d'arrivée en stage de l'étudiant

✓ 30 % dans un délai de 30 jours après la soumission du rapport en ligne du participant et la remise du certificat de stage (Rubrique «after the mobility» de la convention Erasmus+)

**Aucune bourse ne sera versée dans son intégralité si l'étudiant n'observe pas les obligations citées. Si le Rapport de Participation n'est pas rempli dans le délai imparti l'étudiant devra rembourser la bourse perçue.**